

# MUTATION DE L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE DE L'ASSURANCE VIE EN MATIÈRE DE RISQUE CLIMAT

une documentation de l'Observatoire 173 Climat – Assurance Vie

Michel Lepetit<sup>1</sup>

**Le présent document rend compte de l'évolution de l'environnement réglementaire de l'assurance vie française en matière de prise en compte du risque climat.** En France, 14 millions de Français sont détenteurs d'assurance vie, une épargne à long terme qui constitue bien souvent leur complément de retraite. Avec un tiers du total, il s'agit du principal réceptacle de l'épargne financière des Français.

En 2018, deux sujets distincts ont fait l'objet de notre attention :

- Cette note documente les évolutions de **la régulation**, car la prise en compte effective du risque climat par la régulation européenne de l'assurance vie prend forme.
- Le rapport annuel de l'Observatoire 173 est focalisé sur **le charbon** : un aspect important des stratégies d'investissement des compagnies d'assurance vie dans leur prise en compte du risque climat est manifestement leur politique d'investissement dans le charbon, qui sont systématiquement mentionnées dans leurs rapports 173 pour l'exercice 2017.

Depuis 2017 – une première dans l'histoire de l'assurance vie – il a été possible d'avoir une vision d'ensemble des risques et de leur gestion, grâce à la publication de deux documents :

- d'une part les **RSSF** (Rapports sur la solvabilité et la situation financière) publiés pour la première fois en mai 2017 par les compagnies d'assurance vie suite à l'évolution de la réglementation Solvabilité II ;
- d'autre part le **Rapport 173**, publié annuellement depuis juin 2017.

---

<sup>1</sup> Michel Lepetit, pilote de l'OBSERVATOIRE 173, est vice-président du think-tank The Shift Project, chercheur associé au LIED, expert associé à la Chaire énergie et prospérité et président de la société Global Warning.

## À propos

### Pourquoi cet observatoire ?

*The Shift Project* a lancé en octobre 2016 l'*Observatoire 173 Climat – Assurance Vie*, qui établit depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 un état des lieux de la prise en compte des risques climatiques – et de la gestion de ces risques complexes – par l'assurance vie française. S'inspirant des méthodes générales d'observation de ce marché par la Banque de France, l'*Observatoire 173* se focalise sur les 12 principales compagnies d'assurance vie françaises. Celles-ci portent plus de 1300 des 1600 Mds€ d'épargne qui ont été confiés à l'assurance vie en France.

L'*Observatoire 173* est focalisé sur la question climatique. Il analyse principalement les 12 Rapports « Article 173 », qui sont annuellement rendus publics par les compagnies d'assurance vie françaises pour les informations publiées sur leur gestion du risque climat, sur leur politique d'investissement en la matière, et sur les moyens qu'elles mettent en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et climatique. Il procédera chaque année à une analyse des rapports sur la Solvabilité et la Situation Financière (RSSF) des 12 compagnies en espérant que la gestion des risques de celles-ci intégrera de mieux en mieux la gestion des risques climat.

À l'occasion de la COP21, le Conseil de stabilité financière, soit l'institution internationale qui fédère les autorités de contrôle et de régulation financière des grandes économies du monde, a annoncé la mise en place d'un Groupe de travail sur « les risques liés au climat ». Ce Groupe de travail, la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) estime que le climat est un risque systémique pour le système financier mondial. Le Groupe de travail « *pense que l'information financière liée au climat devrait être mise à disposition des bénéficiaires des institutionnels détenteurs d'actifs [Note TSP : en France, les bénéficiaires des contrats d'assurance vie] de manière à ce qu'ils comprennent mieux la performance de leurs actifs, qu'ils prennent en compte les risques de leurs investissements, et qu'ils fassent des choix d'investissement mieux informés* »<sup>2</sup>.

L'*Observatoire 173* vise également cet objectif<sup>3</sup>. Il vise enfin à valoriser en France et à l'international les initiatives des compagnies d'assurance vie françaises qui sauront faire de la grande innovation réglementaire que constitue l'Article 173 un exemple à suivre dans d'autres pays.

*Ce projet est dédié à notre ami Christophe Point (†2016)*

### Principales publications de l'Observatoire 173

- (Sus) au charbon ! Analyse des politiques d'investissement de l'assurance vie française par l'*Observatoire 173 Climat – Assurance Vie* [29 Octobre 2018]
- Mutation de l'environnement réglementaire de l'assurance vie, une documentation de l'*Observatoire 173 Climat – Assurance Vie* [29 Octobre 2018]
- Rapports 173, année zéro : l'assurance vie collectivement en marche vers une meilleure prise en compte du risque climat, selon l'*Observatoire 173 Climat – Assurance Vie* [1<sup>er</sup> Décembre 2017]
- L'information sur les risques liés au climat dans les rapports publics de solvabilité de l'assurance vie : « Peut mieux faire », selon l'*Observatoire 173 Climat – Assurance Vie* [13 Juin 2017]
- Présentation au Commissariat général au développement durable [19 Janvier 2017]
- Lancement de l'*Observatoire 173 Climat – Assurance Vie* : le think tank *The Shift Project* lance l'*Observatoire* de la transition énergétique et climatique de l'assurance vie en France [27 Octobre 2016]

<sup>2</sup> Extraits des rapports au CSF de décembre 2016 "Recommandations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures" et annexes concernant les investisseurs institutionnels : <http://www.theshiftproject.org/sites/default/files/files/obs173-tcfd-recommandations-aux-investisseurs-institutionnels.pdf>

<sup>3</sup> Voir la Note d'analyse 54 de France Stratégie *Mettre la fiscalité de l'épargne au service d'une croissance durable* (mai 2017). France Stratégie (2017). <http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-54-fiscalite-epargne-ok.pdf>

## L'absence du risque climat dans les RSSF 2018 confirme le besoin de réglementation

L'Observatoire avait constaté en 2017 l'absence de la mention du risque climat dans les rapports réglementaires annuels publics sur les risques (les RSSF mis en place par la réglementation Solvabilité II) des douze compagnies vie du panel de l'Observatoire 173.

En 2018, une fois encore, on constate que les rapports réglementaires annuels publics sur les risques n'intègrent quasiment aucune information sur les risques liés au changement climatique.

Cela démontre qu'à ce jour, le cadre réglementaire en vigueur n'a pas incité à cette prise en compte du risque climat par les directions des risques concernées. Et alors même que la TCFD (Task force on Climate-related Financial Risk Disclosures) et l'Article 173 de la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte (volet finance) insistent sur cette matérialité du risque climat pour les établissements financiers et les incitent à en rapporter la nature ; et la stratégie mise en œuvre par les établissements pour y faire face, dans un rapport annuel public. Et alors même que la transition climatique commence à apparaître comme un enjeu global de stabilité financière...

L'Observatoire 173 estime que seules des mesures réglementaires mises en œuvre et suivies par les tutelles (supervision et réglementation) seront de nature à faire vraiment intégrer la matérialité du risque climat chez les assureurs, et leur prise en compte par leurs équipes dédiées à l'analyse et la maîtrise des risques.

Il apparaît donc intéressant de voir quelle sont à mi-2018 les démarches en cours de la part des régulateurs français et européens<sup>4</sup> qui pourraient remédier à cette apparente « schizophrénie » du secteur de l'assurance vie. On trouvera ci-dessous les textes les plus importants parus au cours de l'année.

---

<sup>4</sup> Pour la situation au Royaume-Uni sur la régulation financière et le risque climat, on pourra lire avec intérêt le rapport du Comité environnemental du Parlement : *Greening Finance: embedding sustainability in financial decision making* (6 juin 2018) [https://publications.parliament.uk/pa/cm201719/cmselect/cmenvaud/1063/106307.htm#\\_idTextAnchor052](https://publications.parliament.uk/pa/cm201719/cmselect/cmenvaud/1063/106307.htm#_idTextAnchor052)

# Les régulateurs français et européen se saisissent peu à peu du risque climat

## A. La Commission européenne s'engage fortement pour le climat en matière de finance depuis 2016

Suite aux travaux du groupe d'experts sur la finance durable (HLEG) qu'elle a mobilisé en 2016 et 2017, la Commission annonce en mars 2018 et détaille le 28 mai 2018 un plan d'action qui impacte explicitement le secteur de l'assurance vie et doit permettre au secteur financier européen d'affirmer un leadership de la finance durable et verte. L'impulsion première en matière d'analyse ESG (Environnement ; Social ; Gouvernance) est clairement focalisée sur le thème jugé prioritaire du climat.

Le champ du projet de la Commission est global et va bien au-delà du seul domaine de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) qui promeut depuis longtemps l'analyse ESG.

Dans ce plan d'action ambitieux pour une Finance durable européenne de la Commission européenne<sup>5</sup>, deux perspectives sont à souligner, pour les assureurs vie, qui vont toucher à deux éléments de régulation (Règlements délégués de la Commission 2017/565 et 2017/2359) :

**Mieux conseiller les clients en ce qui concerne la durabilité** : La Commission a lancé une consultation afin d'évaluer comment inclure les critères ESG le mieux possible dans les conseils fournis par les entreprises d'investissement et les distributeurs d'assurance à leurs clients. Le but est de modifier les actes délégués mettant en œuvre la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) et la directive sur la distribution d'assurances. Selon les règles proposées, lorsque les entreprises évalueront si un produit d'investissement répond aux besoins de leurs clients, elles devront également prendre en compte les préférences en matière de durabilité de chaque client. Cette démarche devrait permettre à un plus large éventail d'investisseurs d'accéder à des investissements durables<sup>4</sup>.

**Obligations des investisseurs et communication d'informations** : Le règlement proposé introduira cohérence et clarté quant à la manière dont les investisseurs institutionnels, tels que les gestionnaires d'actifs, les compagnies d'assurance, les fonds de pension ou les conseillers en investissement, devraient intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur prise de décisions d'investissement. Les exigences exactes seront davantage précisées au moyen d'actes délégués qui seront adoptés par la Commission ultérieurement. De plus, les gestionnaires d'actifs et les investisseurs institutionnels devraient démontrer comment leurs investissements s'alignent sur les objectifs ESG et divulguer comment ils respectent leurs obligations.

<sup>5</sup> Finance durable: Faire du secteur financier un acteur majeur de la lutte contre le changement climatique [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-3729\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-3729_fr.htm)

## B. La Banque centrale européenne prend note du projet de la Commission européenne, mais met en garde sur la réglementation prudentielle

La BCE publie un rapport en mai 2018 sur la stabilité financière<sup>6</sup>, où, dans un commentaire difficile à décèler car non référencé dans le sommaire de ce long rapport de 187 pages, elle prend note du projet ambitieux de la Commission et la met en garde :

*Cadre réglementaire*

*Financement durable (p 148)*

**La Commission européenne a publié un plan d'action sur le financement d'une croissance durable.** Le plan d'action, qui a été publié le 8 mars 2018, s'inscrit dans le cadre de l'initiative plus large de la CMU<sup>1</sup> visant à développer des marchés de capitaux plus profonds et plus intégrés et définit une stratégie de l'UE visant à intégrer la durabilité dans la prise de décision financière. Il contient une feuille de route qui prévoit dix actions à achever d'ici la fin de 2019, en commençant en mai 2018 par une proposition de règlement avec les principes et le champ d'application d'une taxonomie de l'UE pour les activités durables.

**La proposition de la Commission d'intégrer la durabilité dans la prise de décision financière est la bienvenue, mais cela devrait se faire sans compromettre les normes de réglementation prudentielle.** Les risques liés au climat découlant de la gravité et de la fréquence croissantes des catastrophes naturelles ainsi que de la transition vers une économie à faible émission de carbone peuvent avoir un impact significatif sur la stabilité financière. Toutefois, la réglementation prudentielle ne devrait pas être utilisée pour attirer les capitaux vers les actifs verts **en l'absence de toute preuve d'un risque moindre de ces actifs**. Au lieu de cela, des instruments de politique directe tels que les taxes ou les subventions peuvent être plus efficaces.

<sup>6</sup> ECB – Financial stability review – May 2018 : <https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/fsr/ecb.fsr201805.en.pdf>

## C. Les régulateurs financiers européens se sont exprimés collectivement pour la première fois début 2018 sur le sujet

Regroupés au sein du comité mixte des Autorités européennes de surveillance, les régulateurs des banques (EBA), des assureurs (EIOPA), et des marchés (ESMA) publient le 12 avril 2018 le rapport étonnamment intitulé « *Les régulateurs financiers de l'UE mettent en garde sur les risques pour les marchés financiers de l'UE, concernant des risques clés : le Brexit, la réévaluation des actifs et les cyberattaques.* »<sup>7</sup>

Preuve du malaise de ces institutions de régulation sur le sujet du risque climat, la question climatique, alors même qu'elle est traitée dans le rapport, est « oubliée » dans le titre.

Plus grave, le rapport utilise à plusieurs reprises l'expression « lower carbon », expression qui a peu de sens, au lieu de l'expression « low carbon » qui dénote la radicalité de la transition énergétique et climatique à venir et qui est actée par l'Accord de Paris. Cette « coquille » pourrait révéler une incompréhension profonde du sujet.

### **RAPPORT DU COMITÉ MIXTE SUR LES RISQUES ET VULNÉRABILITÉS DANS LE SYSTÈME FINANCIER DE L'UE – AVRIL 2018**

#### **RÉSUMÉ POUR DÉCIDEURS ET ACTIONS POLITIQUES (...)**

**Le changement climatique et la transition vers une économie bas carbone<sup>1</sup> soulèvent des inquiétudes quant à la durabilité des investissements pour une grande partie du secteur financier et ont récemment reçu une attention accrue de la part des organismes nationaux et internationaux de supervision et de réglementation. A ce jour, il a été souligné que le changement climatique peut affecter la qualité des actifs par différents canaux de transmission, ce qui pourrait à son tour affecter la solvabilité des institutions financières.**

Compte tenu des risques et des incertitudes dont il est question dans le présent rapport, en particulier ceux qui entourent le processus de retrait du Royaume-Uni de l'UE, la vigilance et la coopération en matière de surveillance dans tous les secteurs demeurent essentielles. Le Comité mixte conseille les actions politiques suivantes des AES [NdT : Agences européennes de surveillance ; ESA en anglais], des autorités nationales compétentes et des institutions financières pour aller de l'avant : (...)

**4. Les institutions financières devraient être encouragées à adopter une approche plus prospective afin d'inclure le risque de durabilité dans leurs cadres de gouvernance et de gestion des risques et de développer des produits financiers responsables et durables. En outre, les autorités de surveillance devraient améliorer leur analyse des risques potentiels liés au changement climatique pour le secteur financier et la stabilité financière. Cela implique également un engagement plus fort des AES dans le domaine des risques liés au changement climatique.**

<sup>7</sup> <http://www.eba.europa.eu/-/eu-financial-regulators-warn-against-risks-for-eu-financial-markets-brexit-asset-repricing-and-cyber-attacks-key-risks>

## 1 INTRODUCTION

Ce rapport souligne l'importance du risque cybernétique, les risques associés aux actifs cryptés et l'importance pour les institutions financières et les autorités compétentes d'évaluer les risques liés au changement climatique. (...)

### RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Le changement climatique et la transition vers une économie bas carbone sont des risques relativement nouveaux et émergents pour une grande partie du secteur financier**, qui ont récemment fait l'objet d'une attention accrue de la part des organismes de surveillance et de réglementation nationaux et internationaux. Le Conseil de stabilité financière, le G20, ainsi que les autorités de surveillance française, britannique et néerlandaise ont émis des avertissements sur les effets potentiellement déstabilisateurs du changement climatique, tandis que le CERS a lancé un groupe de travail sur l'analyse de scénarios et les tests de stress des risques climatiques. En outre, un réseau d'autorités de surveillance nationales européennes et mondiales<sup>1</sup> a été lancé en décembre 2017, qui vise, entre autres, à identifier les meilleures pratiques en matière de surveillance et de macrofinancement des risques liés au climat et à l'environnement.

**Même si le risque climatique fait l'objet d'une attention accrue de la part des superviseurs, notre connaissance de l'impact de ces risques sur le secteur financier est encore relativement limitée.** Jusqu'à présent, il a été souligné qu'une augmentation de la température mondiale devrait entraîner une augmentation des phénomènes météorologiques violents, tels que les sécheresses, les inondations et les tempêtes. Si elles sont assurées, ces pertes peuvent avoir une incidence directe sur la situation financière des compagnies d'assurance, en particulier les réassureurs. Par exemple, une détérioration de certains indicateurs de rentabilité et de souscription a été signalée pour certains réassureurs à la suite des catastrophes naturelles observées au troisième trimestre de 2017<sup>2</sup>. Lorsque les pertes ne sont pas assurées, le fardeau de la couverture des dommages pourrait incomber aux gouvernements, aux ménages et aux entreprises, ce qui pourrait nuire à leur capacité de rembourser les prêts et les obligations ou de verser des dividendes. Cela a une incidence sur la valeur des actifs financiers, ce qui peut nuire à la solvabilité des institutions financières et entraîner des pertes pour les investisseurs. La transition vers une économie moins émettrice de carbone impose également des risques d'évaluation. Cette transition pourrait entraîner des coûts d'ajustement importants dans les secteurs à forte intensité carbone, comme les industries des fossiles, des services collectifs marchands [NdT : utilities] et des transports, ainsi que dans l'agriculture et l'immobilier. Cela impose des risques d'évaluation pour les institutions financières et les investisseurs exposés à ces secteurs. Même si les canaux de transmission possibles des risques climatiques sont connus, il manque un cadre intégré pour évaluer les effets directs et indirects des événements climatiques dans le secteur financier.

**La transition vers une économie moins émettrice de carbone offre également de nouvelles opportunités dans le domaine de la finance durable.** Le marché mondial des obligations vertes est passé de 0 à 90 milliards de dollars entre 2012 et 2016, par exemple<sup>1</sup>. Dans le même temps, les institutions financières devraient se méfier des nouveaux risques susceptibles d'apparaître, tels que les bulles vertes et les atteintes à la réputation résultant de l'éco-blanchiment.

**Le Groupe d'experts de haut niveau sur le financement durable de l'UE a formulé des recommandations visant à intégrer la durabilité dans la législation financière de l'UE, y compris dans le mandat des agences européennes de surveillance.** Cette dernière recommandation a également été proposée par la Commission européenne dans le cadre de la révision de l'ESFS et renforcerait les possibilités d'explorer les conséquences des risques financiers liés au climat à l'avenir.

**A l'avenir, les institutions financières devraient être encouragées à adopter une approche plus prospective afin d'inclure le risque de durabilité dans leurs cadres de gouvernance et de gestion des risques et de développer des produits financiers responsables et durables.** En outre, les autorités compétentes devraient améliorer leur analyse des risques potentiels liés au changement climatique pour le secteur financier et la stabilité financière. Cela implique également un engagement plus fort de l'ESA dans le domaine des risques liés au changement climatique.

## D. Le régulateur de l'assurance vie mentionne le sujet du climat dans son rapport d'activité 2017

Bien que l'EIOPA (le régulateur européen de l'assurance vie) prétende mentionner le sujet du climat dans son rapport d'activité 2017<sup>8</sup>, il est significatif de constater qu'on ne trouve en pratique en matière de « *sustainable finance* » dans ledit rapport rien d'autre que ceci en introduction :

« Pour cette raison, nous accordons une attention particulière aux questions liées à la numérisation et à l'AssurTech, ainsi qu'à la finance durable. »

Plus sérieusement, le régulateur français, l'ACPR, évoque le sujet dans son rapport annuel d'activité 2017<sup>9</sup> :

*Parallèlement, l'ACPR assure une surveillance des risques émergents et, en particulier, du risque climatique. À ce titre, l'année 2017 a vu la création d'un réseau international de superviseurs et de banques centrales pour le « verdissement » du système financier, animé par la Banque de France et l'ACPR, dans le prolongement du One Planet Summit qui s'est tenu à Paris. (...)*

### LES TRAVAUX LIÉS AU RISQUE CLIMATIQUE (p 45)

*L'ACPR identifie les enjeux liés au changement climatique parmi les risques émergents susceptibles d'affecter de façon croissante la situation des institutions financières, banques et assurances, et plus largement, sur le long terme, la stabilité financière. La nouveauté de ces problématiques pour les autorités de supervision impose d'approfondir dès à présent les réflexions pour mieux cerner les différentes composantes des risques (risques physiques et risques de transition), leurs mécanismes de propagation et les outils de mesure qui permettraient de les évaluer précisément.*

*En 2017, l'ACPR a poursuivi les travaux qui avaient été engagés en 2016 sur le secteur bancaire, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de transition énergétique pour une croissance verte. Elle a élargi les échanges sur ces questions au secteur de l'assurance et a organisé trois réunions de place avec les établissements bancaires et/ou organismes d'assurance, destinées à recenser et partager les différentes initiatives qui ont pu être conduites par certains d'entre eux pour mieux identifier les risques liés au changement climatique. Ces réunions ont notamment permis d'échanger sur de premières méthodologies de mesure des risques et de commencer à examiner la problématique de l'interdépendance entre les risques liés au changement climatique et portés par les banques et organismes d'assurance.*

*L'année 2017 a été marquée par la première publication par les assureurs, conformément à l'article 173 de la loi de transition énergétique et pour la croissance verte, d'informations sur la manière dont sont intégrés les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de leurs actifs.*

*Enfin, sur le plan international, en étroite coordination avec la Banque de France, l'ACPR a contribué aux discussions européennes ou internationales sur les risques liés au changement climatique et favorisé, par l'organisation d'un séminaire de recherche, les échanges entre les superviseurs et le monde académique sur ces questions. Fait marquant de la fin d'année : le 12 décembre, dans le cadre du One Planet Summit organisé à Paris, le gouverneur de la Banque de France a annoncé la création d'un Réseau international des superviseurs et des banques centrales pour le verdissement du système financier. Ce réseau, auquel l'ACPR entend participer activement, a été immédiatement mis en place.*

<sup>8</sup> <https://eiopa.europa.eu/Publications/Reports/EIOPA%20Annual%20Report%202017.pdf>

<sup>9</sup> <https://acpr.banque-france.fr/rapport-dactivite-2017>

## E. Le régulateur français de l'assurance mobilise le secteur à l'été 2018

L'ACPR publie en juin 2018 une première étude sur le sujet : « *L'exposition des assureurs français au risque de changement climatique : une première approche par les investissements financiers* »<sup>10</sup>.

Dans le cadre du suivi des risques liés au changement climatique, l'ACPR met en ligne en août 2018 un questionnaire de 17 pages à destination des assureurs et des réassureurs<sup>11</sup>.

Ce questionnaire comprend des questions fort pertinentes telles que :

*Pouvez(-vous) préciser leur [les effectifs chargés du suivi des risques climat] rattachement et détailler le champ d'intervention de la fonction RSE / développement durable et celui des équipes risques sur ce sujet, et la manière dont ils interagissent ?*

*Votre rapport ORSA comporte-t-il une évaluation du risque climatique ?*

*Quels sont les scénarios de stress tests que vous jugeriez les plus pertinents pour votre groupe ?*

## F. La Commission européenne sollicite les régulateurs financiers européens le 24/07/2018, dont le régulateur assurantiel (EIOPA)

La Commission européenne écrit dans une lettre<sup>12</sup> aux régulateurs :

*Enfin, la Commission entend clarifier, par le biais de modifications ou de nouveaux actes délégués en vertu de la directive OPCVM 2009/65/CE, de la directive AIFM 2011/61/UE, de la directive MiFID II 2014/65/UE, de la directive Solvabilité II 2009/138/CE<sup>1</sup> et de la directive IDD 2016/97, comment les gestionnaires d'actifs, les compagnies d'assurance et les conseillers en investissement ou en assurance devraient intégrer les risques de durabilité et, le cas échéant, d'autres facteurs de durabilité dans les domaines des exigences organisationnelles, des conditions d'exploitation, de la gestion des risques et de l'évaluation du marché cible. La DG FISMA a envoyé une demande officielle à l'EIOPA et à l'ESMA pour obtenir des conseils techniques à cet égard.*

*(...)*

*La Commission sollicite donc les conseils techniques de l'EIOPA et de l'ESMA sur la manière dont les acteurs des marchés financiers doivent intégrer les risques de durabilité pertinents dans leurs modèles d'entreprise et les procédures pertinentes dans les domaines suivants :*

- les exigences organisationnelles, y compris la gestion des risques et la gouvernance,
- les conditions d'exploitation, en particulier la stratégie d'investissement et l'allocation d'actifs, et
- gestion des risques

*en tenant compte de la taille, de la nature, de l'ampleur et de la complexité de leurs activités.*

<sup>10</sup> [https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20180628\\_as\\_placements\\_risque\\_climat\\_vf1.pdf](https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20180628_as_placements_risque_climat_vf1.pdf)

<sup>11</sup> [https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/questionnaire\\_climat.pdf](https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/questionnaire_climat.pdf)

<sup>12</sup> [https://ec.europa.eu/info/files/letter-dg-fisma-sustainability-risks-and-factors\\_en](https://ec.europa.eu/info/files/letter-dg-fisma-sustainability-risks-and-factors_en)

## G. Le régulateur européen des marchés de capitaux (ESMA) se mobilise à l'été 2018 sur le sujet

En juillet 2018, l'ESMA publie un rapport : *Réponse de l'ESMA à la consultation de la Commission européenne sur la bonne adéquation du cadre communautaire à la diffusion de rapports publics par les entreprises*<sup>13</sup>.

L'ESMA profite de ce rapport général pour exprimer son opinion sur le reporting climat des entreprises, qui donne un éclairage complémentaire sur notre sujet.

*En fonction des expériences qui découleront de la mise en œuvre de la directive sur l'information non financière, l'ESMA estime que les exigences en matière de divulgation de l'information non financière pourraient être renforcées et qu'un cadre commun de reporting pour l'information non financière pourrait être identifié. Par exemple, les informations relatives au climat (dans le droit fil des recommandations de la TCFD du CSF) ne sont actuellement pas des divulgations obligatoires bien qu'elles constituent des informations très pertinentes.*

*Comme indiqué plus en détail dans la réponse à la question 42, l'ESMA souhaite également souligner que le cadre actuel sur l'information non financière laisse aux entreprises une marge de manœuvre excessive pour ne pas inclure d'informations pertinentes (par exemple, l'extension des délais de paiement aux créanciers, les informations relatives au climat, etc. Les exigences actuelles ne permettent pas à tous les organismes de réglementation de contester l'information fournie par les sociétés.*

## Conclusions

On constate que la Commission européenne est à la manœuvre depuis deux ans pour faire effectivement intégrer le risque climat par la finance en Europe.

Son impulsion a fait bouger collectivement les régulateurs européens, dont certains semblent avoir du mal à comprendre le caractère systémique de ce risque exceptionnel.

Malgré l'absence d'écho dans le reste du monde, malgré un environnement chahuté, il est souhaitable que l'Europe financière continue d'avancer résolument et exemplairement : citius, altius, fortius.

<sup>13</sup>ESMA response to the European Commission consultation on the Fitness Check on the EU Framework for public reporting by companies [https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma32-51-522\\_response\\_to\\_ec\\_fitness\\_check\\_on\\_eu\\_framework\\_for\\_public\\_reporting\\_by\\_companies.pdf](https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma32-51-522_response_to_ec_fitness_check_on_eu_framework_for_public_reporting_by_companies.pdf)

## Annexe : RSSF – Rapports sur la Solvabilité et la Situation Financière 2017

*En anglais : SFCR – Solvency and Financial Condition Reports 2017*

### **SOGECAP : Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2017**

<https://www.assurances.societegenerale.com/fr/espace-investisseurs/solvabilite/>

[https://www.assurances.societegenerale.com/uploads/tx\\_bisgnews/SFCR\\_SOGECAP\\_05.2018\\_03.pdf](https://www.assurances.societegenerale.com/uploads/tx_bisgnews/SFCR_SOGECAP_05.2018_03.pdf)

### **Crédit Agricole Assurances - Rapports narratifs Solvabilité 2 : SFCR Predica 2017**

<https://www.ca-assurances.com/espace-investisseurs/solvabilite-2-rapports-narratifs>

[https://www.ca-assurances.com/sites/ca-assurances.com/files/pdf/predica\\_-\\_sfc\\_r\\_2017.pdf](https://www.ca-assurances.com/sites/ca-assurances.com/files/pdf/predica_-_sfc_r_2017.pdf)

<https://www.ca-assurances.com/download/7042/1/fr>

### **CARDIF ASSURANCE VIE : Rapport sur la solvabilité et la situation financière SFCR – 31 décembre 2016**

<https://www.bnpparibascardif.com/fr/rapport-d-activite-2017>

<https://www.bnpparibascardif.com/fr/rapports-de-solvabilite>

<https://www.bnpparibascardif.com/documents/583427/809429/SFCR+2017+Cardif+Assurance+Vie.pdf/2e787753-7c66-4240-a968-e4710dbe38ea>

et annexes :

<https://www.bnpparibascardif.com/documents/583427/809429/Annexes+QRTs+publics+Cardif+Assurance+Vie+2017.pdf/5eaa41b1-0ea3-4a41-8a45-214896682bf7>

### **BPCE VIE – Rapport SFCR BPCE VIE – Mai 2017**

[https://www.assurances.natixis.com/jcms/rqczq\\_6803/fr/bpce-vie](https://www.assurances.natixis.com/jcms/rqczq_6803/fr/bpce-vie)

[https://www.assurances.natixis.com/upload/docs/application/pdf/2018-05/20180502-sfcr\\_-\\_bpce\\_vie.pdf](https://www.assurances.natixis.com/upload/docs/application/pdf/2018-05/20180502-sfcr_-_bpce_vie.pdf)

### **CNP Assurances SA – SFCR solo au 31/12/2017**

<http://www.cnp.fr/Analyste-investisseur/Information-reglementee>

[http://www.cnp.fr/content/download/4699/103247/version/1/file/SFCR\\_2017\\_solo\\_CNP\\_Assurances\\_VDEF.pdf](http://www.cnp.fr/content/download/4699/103247/version/1/file/SFCR_2017_solo_CNP_Assurances_VDEF.pdf)

### **ACM VIE : RSSF groupe**

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA – Rapport unique sur la solvabilité et la situation financière – 2017

<http://rapportannuelacm.fr/fr/profil.html>

<http://rapportannuelacm.fr/fr/documents/SFCR/SFCR-UNIQUE-GACM-2017.pdf>

### **GENERALI VIE : RSSF – Rapport sur la solvabilité et la situation financière – Exercice 2016**

<http://institutionnel.generalivie.fr/Publications-et-chiffres>

[http://institutionnel.generalivie.fr/sites/default/files/rssf\\_generalivie\\_2017.pdf](http://institutionnel.generalivie.fr/sites/default/files/rssf_generalivie_2017.pdf)

Annexe QRT :

[http://institutionnel.generalivie.fr/sites/default/files/annexe\\_rssf\\_generalivie\\_qrt\\_publics\\_31\\_12\\_2017.pdf](http://institutionnel.generalivie.fr/sites/default/files/annexe_rssf_generalivie_qrt_publics_31_12_2017.pdf)

## **Groupama SA**

(seul le rapport groupe est disponible)

Rapport sur la solvabilité et la situation financière GROUPAMA SA – 31/12/2017

<http://www.groupama.com/wp-content/uploads/2017/09/Rapport-sur-la-solvabilité-et-la-situation-financière-SFCR-Groupama-SA.pdf>

## **AG2R La Mondiale**

AG2R LA MONDIALE – Rapport sur la solvabilité et la situation financière SGAM AG2R La Mondiale – Rapport 2018 sur les données au 31 décembre 2017

<https://www.ag2rlamondiale.fr/groupe/resultats-financiers>

<https://www.ag2rlamondiale.fr/investisseurs/publication-financieres/rapports-annuels-et-semestriels>

<https://www.ag2rlamondiale.fr/files/live/sites/portail/files/pdf/Investisseurs/AG2R-LA-MONDIALE-Groupe-RSSF-SGAM-2017.pdf>

## **Aviva**

Le contrat AFER qui constitue l'essentiel de l'activité vie d'AVIVA en France, est co-assuré par deux compagnie vie d'AVIVA en France : Aviva vie et Aviva épargne retraite

AvivaVie : Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) – Exercice 2017

<https://www.aviva.fr/aviva-france/nous-connaître/rapports-annuels.html>

[https://www.aviva.fr/documents/corporate/nous-connaître/rapports-annuels/SFCR-Aviva-Vie-2017\\_04-05-18.pdf](https://www.aviva.fr/documents/corporate/nous-connaître/rapports-annuels/SFCR-Aviva-Vie-2017_04-05-18.pdf)

AvivaÉpargne Retraite (AER) : Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) - Exercice 2017

[https://www.aviva.fr/documents/corporate/nous-connaître/rapports-annuels/SFCR-AER-2017\\_04-05-18.pdf](https://www.aviva.fr/documents/corporate/nous-connaître/rapports-annuels/SFCR-AER-2017_04-05-18.pdf)

## **AXA France Vie : Rapport sur la solvabilité et la situation financière – Exercice 2017**

<https://www.axa.fr/mentions-legales.html>

[https://www.axa.fr/content/dam/axa/desktop/Documents/PDF/SFCR\\_2017\\_AJV%20-%20Vfinale.pdf](https://www.axa.fr/content/dam/axa/desktop/Documents/PDF/SFCR_2017_AJV%20-%20Vfinale.pdf)

Rapport Annuel 2017 sur la solvabilité et la situation financière - AXA France Vie – Annexe Etats quantitatifs

[https://www.axa.fr/content/dam/axa/desktop/Documents/PDF/Liasse\\_AJV-2017\\_QRT\\_publics.pdf](https://www.axa.fr/content/dam/axa/desktop/Documents/PDF/Liasse_AJV-2017_QRT_publics.pdf)

## **Allianz Vie : Rapport de solvabilité et la situation financière 2016**

<https://www.allianz.fr/qui-est-allianz/allianz-en-france/nous-connaître/>

[https://www.allianz.fr/v\\_1525445934808/qui-est-allianz/allianz-en-france/nous-connaître/media/Allianz\\_Vie\\_2017.pdf](https://www.allianz.fr/v_1525445934808/qui-est-allianz/allianz-en-france/nous-connaître/media/Allianz_Vie_2017.pdf)

## Auteurs

### Michel Lepetit

**Vice-Président & Pilote de l'Observatoire 173** – + 33 (0) 6 03 26 93 18 | [michel.lepetit@theshiftproject.org](mailto:michel.lepetit@theshiftproject.org)

Michel Lepetit est Vice-président du think tank *The Shift Project*. Polytechnicien, il est administrateur indépendant d'une compagnie d'assurance vie et d'une société d'ingénierie, et ancien cadre dirigeant dans des groupes bancaires et financiers. Il est président de la société de conseil Global Warning, chercheur associé au Laboratoire interdisciplinaire des énergies de demain et expert de la Chaire économique Energie et Prospérité. Au sein du Shift, il pilote l'Observatoire 173 et travaille sur la notation du risque souverain, la rénovation énergétique des bâtiments publics, l'analyse des scénarios énergétiques mondiaux, et l'analyse du risque climat.

## The Shift Project

**The Shift Project** est un think tank qui œuvre en faveur d'une économie post-carbone. Association loi 1901 reconnue d'intérêt général et guidée par l'exigence de la rigueur scientifique, notre mission est d'éclairer et influencer le débat sur la transition énergétique en Europe. Nos membres sont de grandes entreprises qui veulent faire de la transition énergétique leur priorité.

Contact presse : Jean-Noël Geist, Chargé des affaires publiques et de la communication  
+ 33 (0) 6 95 10 81 91 | [jean-noel.geist@theshiftproject.org](mailto:jean-noel.geist@theshiftproject.org)